

physique très récente et européenne: le sport. Dans la Polynésie ancienne, il existait des jeux physiques de compétition associés souvent à la religion, comme le *te’a* (tir à l’arc) ou le *teka* (javelot court). La force tenait aussi une grande place avec la lutte (*heiva moana*) ou le lever du poids.

Avec la création de l’association **Jeunes Tahitiens** en 1913 le football est introduit sur le Territoire. La multiplication des clubs entraîne la fondation, en 1932, de la **Fédération Océanienne de Sports Athlétiques**. Mais le véritable essor du sport date de l’après-guerre. Aujourd’hui l’activité sportive est omniprésente dans le paysage et dans les journaux. Depuis la loi du 6 septembre 1984 fixant le statut de la Polynésie française, le sport est de compétence territoriale et c’est le ministère chargé des sports qui en représente l’instance suprême, avec ses services et établissements publics: le **Service Territorial des Sports** (STS) et l’**Office Territorial des Équipements Sportifs et Socio-Éducatifs** (OTESSE). L’aide aux groupements sportifs est dispensée par le Territoire par le biais des actions et financements du ministère de la Jeunesse et des Sports, dont les dépenses globales en 1988 s’élevaient à 565 millions de F CFP (31 millions de FF), et par l’État à partir d’un budget géré par le STS de l’ordre de 45 millions de F CFP (2,5 millions de FF), d’une aide en personnel et du fonds National pour le Développement du Sport (45 millions de F CFP en 1988, soit 2,5 millions de FF). Il apparaît que, par habitant, la Polynésie française bénéficie de quatre fois plus d’argent que la France métropolitaine pour la pratique sportive (165 FF par habitant et par an contre 40 FF).

UNE OFFRE DE QUALITÉ MAIS TRÈS INÉGALEMENT RÉPARTIE

L’offre sportive a beaucoup évolué en 20 ans. Elle est constituée aujourd’hui des équipements sportifs disponibles au public, d’un Centre Médical Sportif et du personnel d’encadrement. Plus qualifié et plus nombreux que par le passé, ce dernier joue un grand rôle dans la pratique sportive. Le nombre de candidats admis aux Brevets d’État Sportifs est passé de 12 en 1976 à plus de 50 en 1988. Au total, plus de 350 personnes ont obtenu ce diplôme, démontrant ainsi l’amélioration de l’encadrement. Jusqu’au début des années 70, en effet, la plupart des animateurs étaient non diplômés. Sept Conseillers Techniques Régionaux (CTR) sont mis à la disposition des ligues et fédérations sportives. Il s’agit pour la plupart de fonctionnaires d’État détachés, chargés d’entraîner l’élite et de former des cadres. Leur rôle est majeur. Par exemple, l’arrivée en 1982 d’un CTR d’athlétisme a dynamisé la pratique de ce sport, si bien que le nombre d’athlètes polynésiens classés dans les dix premiers au bilan annuel du Pacifique Sud est passé de 29 en 1982 à 71 en 1987.

Un soutien au mouvement sportif dans le Territoire est aussi assuré par seize animateurs sportifs territoriaux, dont six exercent à Tahiti, deux à Moorea, quatre dans les îles Sous-le-Vent, deux aux îles Marquises et deux aux îles Australes. Cette répartition révèle le déséquilibre géographique dans ce domaine, d’autant que seules les communes de Tahaa (îles Sous-le-Vent) et Faaa (Tahiti) ont recruté des animateurs sportifs municipaux. Le Centre Médical Sportif installé à Pirae (Tahiti), dont le rôle est de contrôler et de suivre les athlètes dans de nombreuses disciplines, ne fait qu’amplifier cette situation, tout comme la construction à Pirae de l’Institut Territorial des Sports, centre d’entraînement, de formation et d’hébergement de l’élite. L’analyse de l’équipement sportif à partir du recensement informatisé effectué en 1987 par l’OTESSE complète ces conclusions.

La Polynésie française compte des infrastructures territoriales, des installations communales et des complexes sportifs appartenant à des associations sportives. Les Forces Armées en possèdent elles aussi, notamment sur les atolls de Hao et de Moruroa. Non planifiée, la localisation des équipements révèle de sérieuses disparités en matière de qualité et de diversité des installations offertes, alors que la surface en aires de grands et de petits jeux est équitablement répartie entre Tahiti (360 000 m²) et les autres îles (490 000 m²). Ainsi, la surface de salle omnisports par habitant est très variable suivant les archipels (Tableau 2).

		Surface totale des plateaux sportifs (en m²)	Surface totale des salles omnisports (en m²)	Surface de salles omnisports par habitant (m²/hab.)
TAHITI	Communes centrales de l’agglomération de Papeete (Papeete + Pirae)	22 360	13 900	0,38
	Communes périphériques de l’agglomération de Papeete (Faaa, Punaauia, Mahina)	29 120	2 820	0,05
	Reste de l’île	10 960	5 230	0,14
	MOOREA	9 670	2 420	0,27
ÎLES DU VENT	72 110	24 370	0,17	
ÎLES SOUS-LE-VENT	23 920	4 710	0,21	
AUSTRALES	8 650	580	0,09	
MARQUISES	12 620	800	0,11	
TUAMOTU	18 210	0	0	
POLYNÉSIE FRANÇAISE	135 510	30 460	0,16	

Sources: OTESSE, Force de Souveraineté, CEP.

Six types d’îles classées en fonction des installations offertes peuvent être distingués.

a. Tahiti est très bien équipée. On y trouve les trois plus grosses infrastructures du Territoire:

- le complexe sportif du “stade Pater”, à Pirae, constitué d’un stade pouvant accueillir 11 500 spectateurs, avec une piste d’athlétisme en matériau synthétique, et de deux terrains annexes de football ;

- la piscine olympique construite, comme les installations du “stade Pater”, à l’occasion des Jeux du Pacifique Sud en 1971, et rénovée en 1989;

- le complexe sportif de Fautaua, à Pirae, qui comprend un terrain de football-rugby, un vélodrome avec piste en ciment de 400 mètres, une tribune de 1 500 places, une salle omnisports de 2 000 places, des courts de tennis, une salle de boxe et de judo.

Un autre complexe territorial est en construction sur la côte ouest, à Punaauia, équipé d’un terrain de football, d’une piste d’athlétisme de 400 mètres en matériau synthétique, d’une tribune de 5 000 places, d’une salle omnisports avec des annexes et des courts de tennis.

Papeete et Pirae concentrent près de 40 % de la surface totale en aires de petits et de grands jeux disponible à Tahiti, ce qui représente près de 20 % de celle de la Polynésie française. De nombreux complexes sportifs appartenant à des associations (salles omnisports, courts de tennis…) ont été financés en grande partie grâce aux tombolas. Celles-ci ont notamment rapporté à l’association sportive “**Fei-Pi**” près de 100 millions de F CFP en 10 ans (5,5 millions de FF). Mais la professionnalisation de la vente des billets a réduit les bénéfices des clubs. L’arrêté du 25 mai 1988 exonère du paiement de la taxe sur les loteries les clubs dits “bâtisseurs”, c’est-à-dire ceux dont les demandes de loteries visent à financer la construction, la rénovation ou l’extension de leurs infrastructures sportives. Des onze associations sportives ayant reçu la qualité de “club sportif bâtisseur” sept ont leur équipement, à Papeete et Pirae, soit 54 000 m², ce qui représente plus de 40 % de la surface totale des terrains sportifs des deux communes. Trois des quatre autres sont implantés à Tahiti. La diversité de l’offre y est très grande, presque tous les sports y étant représentés. Dans les autres communes de l’île, la qualité des équipements décroît. La surface des salles omnisports rapportée au nombre d’habitants tombe à 0,05 m² pour les communes périphériques de l’agglomération dont la population utilise les installations de Papeete et Pirae et à 0,14 m² pour les autres communes de Tahiti (Tableau 2).

b. Moorea et Raiatea, îles relativement bien équipées, bénéficient d’une offre assez diversifiée et de qualité. Un complexe territorial à Uturoa comprend un terrain de football éclairé, une piste d’athlétisme et des tribunes, une salle omnisports et des courts de tennis.

c. Hao et Moruroa, îles dont l’équipement sportif est militaire, ont une offre diversifiée et de qualité. Hao possède un terrain de football, quatre terrains de tennis éclairés, un club de plongée, un ball-trap, alors qu’à Moruroa on trouve un terrain de football, en synthétique, éclairé, cinq courts de tennis, des terrains de volley-ball, une salle de musculation, un club nautique, un ball-trap ainsi qu’une salle de judo.

d. Tahaa, Huahine et Bora Bora, dans les îles Sous-le-Vent, ne possèdent qu’un équipement limité. Les salles omnisports y sont rares, et les sports pratiqués, peu nombreux. Tubuai pour les îles Australes et Hiva-Oa pour les îles Marquises ne sont pas mieux loties mais jouent le rôle de centre sportif pour les deux archipels.

e. Les autres îles des Marquises et des Australes, ainsi que certains atolls des Tuamotu ont un équipement qui se limite à un plateau sportif et une aire de grands jeux. Seuls le volley-ball, le basket-ball et le football peuvent y être pratiqués. Certaines îles des Tuamotu et des Gambier comme Mangareva, Reao ou Raraka, ainsi que Rimatara aux Australes n’apparaissent pas dans les recensements. Les problèmes fonciers, eu égard à l’exiguïté de ces îles, s’y posent avec plus d’acuité qu’ailleurs.

f. Les îles non équipées, dont trois seulement comptent plus de 100 habitants, sont toutes localisées dans l’archipel des Tuamotu. Elles ne regroupaient que 820 personnes en 1988 .

LA PRATIQUE SPORTIVE ET LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

La pratique sportive sur le Territoire reflète la distribution de l’offre. Le sport en Polynésie française est pratiqué dans plus de 900 associations sportives civiles. En 1988, on comptait 34 200 licenciés non scolaires contre 6 000 en 1971 et 14 000 en 1977. Rapporté à la population du Territoire, cela donne un taux de licenciés de 182 pour mille alors que celui-ci est de 205 pour mille en France métropolitaine. Le sport scolaire avait, quant à lui, 15 000 licenciés en 1988. Les trois disciplines les plus pratiquées sont le football, le volley-ball et le basket-ball, avec respectivement 12 000, 4 800 et 2 700 licenciés. Des pratiques spontanées sont très fréquentes, notamment en volley-ball, qui se joue sur un terrain de dimension réduite et ne nécessite que très peu d’équipements, ou en surf, une des principales activités sportives des jeunes tahitiens.

Dans l’agglomération de Papeete, où se concentre la population métropolitaine ainsi que la bourgeoisie locale, l’offre sportive est caractérisée par un grand nombre d’activités de loisir, et 90 % des terrains de tennis de l’île y sont localisés. Calquées sur la demande des militaires et de leurs familles, les activités physiques proposées par le **Club Sportif et Artistique Interarmées de Tahiti** (CSAIT), par exemple, sont révélatrices de la spécificité de la zone urbaine: cyclotourisme, gymnastique féminine, karaté, golf, plongée, voile, tennis et judo. C’est aussi dans la capitale, porte d’entrée de la modernité sur le Territoire, qu’apparaissent et se développent de nouveaux besoins. Cela va de l’engouement des jeunes pour le bi-cross ou le skate-board, pratiqués librement, à la multiplication des salles de musculation, stretching, aérobic, danse, encore inconnues ailleurs.

Mais l’isolement du Territoire pénalise la pratique sportive. À l’échelle du Pacifique comme de la Polynésie française, le nombre limité de rencontres sportives n’entretient pas l’émulation. Rares sont les compétitions interîles, trop coûteuses à organiser. Le cas des îles Australes permet d’illustrer la pratique sportive dans un archipel isolé.

<p>LA PRATIQUE SPORTIVE AUX ÎLES AUSTRALES</p>
<p>Sur une population de 6 500 personnes en 1988, l’archipel compte plus de 800 licenciés et vingt et une associations sportives.</p>
<p>C’est à Tubuai que l’offre est la plus diversifiée. Un championnat y est organisé en volley-ball et en football et il s’y déroule les Jeux Interîles des Australes.</p>
<p>Sur les autres îles, sauf à Rapa, se déroulent aussi des championnats de football et de volley-ball. Celles qui sont accessibles uniquement par bateau, c’est-à-dire Raivavae, Rimatara et Rapa, n’ont que de rares contacts sportifs avec l’extérieur, une fois tous les deux ans en moyenne. À Rapa, bien que l’Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG) organise une fois par mois des compétitions en volley-ball et en football, il est difficile de motiver les jeunes pour qu’ils s’entraînent régulièrement. Les seules manifestations sportives de cette petite île, à 1 300 km au sud de Tahiti, ont lieu à l’occasion des visites de bateaux de la Marine Nationale. Des matches de volley-ball et de football entre autochtones et marins sont alors improvisés.</p>

Le Centre d'Entraînement aux Méthodes Éducatives et Actives (CEMEA) à Tahiti.

Pourtant, la demande est forte chez les jeunes. Le sport scolaire, les services sociaux, les associations et mouvements de jeunesse ne suffisent pas à encadrer une population pléthorique. Il existe trois associations sportives scolaires: l’**Union Sportive de l’Enseignement du Premier Degré de Polynésie française** (USEP), l’**Association du Sport Scolaire de l’Enseignement Privé** (ASSEP) et l’**Association du Sport Scolaire Polynésien** (ASSP) qui concerne les collégiens et les lycéens. Toutes organisent des compétitions, mais elles se heurtent au coût des déplacements.

Le Service des Affaires Sociales organise, pour sa part, des journées sportives intersecteurs, afin d’occuper la jeunesse des milieux défavorisés de Tahiti pendant les périodes de vacances.

Enfin, des activités de plein air sont proposées par les associations de jeunesse. Ainsi, le **Centre d’Entraînement aux Méthodes Éducatives et Actives** (CEMEA) a des centres de vacances à Tahiti pour les plus jeunes dans les écoles, à Moorea avec des colonies de vacances, et dans les îles Sous-le-Vent avec des camps d’adolescents. En 1988, 400 enfants étaient concernés. L’**Union Chrétienne des Jeunes Gens** (UCJG) est plus puissante et mieux implantée dans les îles éloignées. Les **Scouts de France** proposent des camps de vacances et des expéditions dans la montagne. Cette association catholique compte 300 jeunes et 40 cadres bénévoles. Au-delà des activités de plein air, elle se propose d’ouvrir les adolescents au monde du travail.

La pression de la jeunesse et le contexte économique rendent les activités sportives et de plein air indissociables des préoccupations sociales. Le sport est aussi devenu un outil de promotion et de gestion du Territoire. Ainsi, les actions touristique-sportives organisées ou projetées par l’**Office de Promotion et d’Animation Touristique de Tahiti et de ses îles** (marathon de Moorea, triathlon, open de golf et de tennis, régates, etc..) ont pour but d’attirer des visiteurs et de faire parler de la Polynésie française. Quant à la pratique de la pirogue polynésienne, activité traditionnelle et aujourd’hui sport très largement pratiqué, elle bénéficie du “culte de l’authenticité polynésienne” prôné, entre autres, par les décideurs du Tourisme. Les notables y voient, en outre, une forme de revendication identitaire à connotation politique, et peut-être un moyen de canaliser les tensions sociales liées au chômage croissant chez les jeunes sans formation. Dans le même temps, les succès sportifs des Territoires d’Outre-Mer servent l’image de marque que la France veut donner d’elle dans la région. Les venues régulières d’athlètes français de très haut niveau, militaires ou appelés du contingent, en démonstration, permettent, quant à elles, de montrer à la population locale le potentiel d’une Armée française également soucieuse de son image locale.

La délibération n° 88/53 du 2 juin 1988, qui fixe le statut du sport en Polynésie française, prévoit la constitution de fédérations territoriales directement affiliées aux fédérations internationales, dans un délai de cinq ans. Il s’agit à terme de sanctionner l’autonomie sportive du Territoire par la création d’un Comité Olympique local qui lui permettra d’être représenté dans les plus grandes compétitions internationales. Mais, comme c’est le gouvernement de la République Française qui finance, directement ou indirectement, le sport polynésien, cette évolution laisse entrevoir une contradiction qui engage son avenir.

J.C. GAY, directeur de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Polynésie française.

J.C. GAY, directeur de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Polynésie française.

J.C. GAY

J.C. GAY, directeur de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Polynésie française.

J.C. GAY, directeur de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Polynésie française.

Orientation bibliographique

DILLON (K.T.) -1970- The historical development of the South Pacific Games. B.A. dissertation. Sacramento State College, 328 p.

LAVONDÉS (A.) et DANIELSSON (B.) -1971- Jeux et sports anciens dans le Pacifique. Maison des Jeunes et de la Culture de Polynésie française, Tahiti, 40 p.

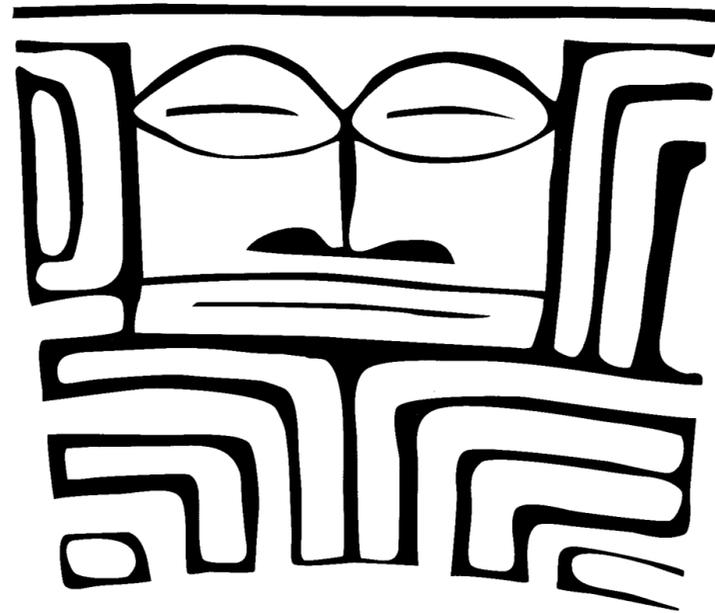
PONS (P.) et ROBIN (B.) -1979- *L’histoire du sport à Tahiti*. Édisport, Tahiti, 312 p.

Documents du Comité Organisateur des VIII^{ème} Jeux du Pacifique Sud, de l’Office Territorial des Équipements Sportifs et Socio-Éducatifs et du Service Territorial des Sports de Polynésie française.

Pacific Islands Athletic Annuals - Association of Track and Field Statisticians. 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986 et 1987.

Planche 105

ATLAS



DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ÉDITIONS DE L'ORSTOM

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération

*Cet ouvrage a bénéficié du soutien du ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer
et du Gouvernement de la Polynésie française*

Paris 1993

ORSTOM
Éditions

© ORSTOM 1993
ISBN 2-7099-1147-7

Editions de l'ORSTOM
213 rue La Fayette
75480 Paris cedex 10

Nous adressons nos remerciements à l'Institut Géographique National et au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
pour leur collaboration et leur aide précieuses.